

## **Impôts, taxes et factures diverses**

### **Modalités d'encaissement pour 2023**

Le service des finances propose les modalités d'encaissement suivantes pour l'année 2023 :

#### **1. Impôt communal 2023**

- Payable en 9 tranches (env. 100%) du 30.06.2023 au 28.02.2024
- Le TGECO (terme général d'échéance communal) : 30.06.2024
- Les taux selon l'ordonnance DFIN du 7 novembre 2014 (version entrée en vigueur le 01.01.2022) relative à la perception des créances fiscales, soit :

4.00% pour l'intérêt moratoire

0.00% d'intérêt rémunérateur bonifié sur les acomptes payés de manière anticipée et sur les montants payés en trop lors du décompte

L'intérêt compensatoire est abandonné pour les décomptes portant sur les périodes fiscales 2022 et au-delà.

Il n'y a pas d'encaissement, ni bonification d'intérêts en dessous d'un montant calculé d'intérêt de CHF 10.00.

Tolérance générale fixée à 10 jours.

Escompte de 3.0% sur les acomptes payés de manière anticipée en un seul versement au premier terme.

#### **2. Contribution immobilière 2023**

A facturer en octobre avec échéance au 30.11.2023 (possibilité de payer en 2x au 31.10 et au 30.11 sans frais)

#### **3. Taxes non-pompier 2023**

A facturer en octobre avec échéance au 30.11.2023 (réception des attestations d'étudiants/apprentis acceptée jusqu'au 31.12.2023)

#### **4. Factures d'eau/épuration**

Facturation d'un acompte (60% de la facture de l'année précédente) en juillet 2023 et d'un décompte final suite aux relevés des compteurs en janvier 2024

**Facture intégrale envoyée au propriétaire**

#### **5. Facturation des déchets**

En janvier 2024

#### **6. Taxe pour la détention d'un chien**

Selon le règlement communal, la taxe est fixée à CHF 75.- par chien pour l'année 2023.

A facturer en octobre avec échéance au 30.11.2023

Aucune facturation si le chien est mort dans le 1<sup>er</sup> trimestre ou pour les arrivées durant le 4<sup>ème</sup> trimestre

#### **7. Frais de rappels**

1<sup>er</sup> rappel : CHF 0.00

2<sup>ème</sup> rappel : CHF 20.00

Pas de 3<sup>ème</sup> rappel

Dernier avis avant poursuite en courrier recommandé : CHF 40.00

***Approuvées en séance du Conseil communal du 23 janvier 2023***